

femmes protestantes

Comment la prévention, l'intervention et le traitement des abus de pouvoir sexuels et spirituels dans les Eglises évangéliques réformées peuvent réussir.

Résultats de la Journée d'études bilingue
du 16 mai 2025, 9.00 - 16.30 heures
Centre d'accueil paroissial CAP, Berne, (Église française de Berne)



femmes protestantes

CONTENU

Introduction	3
A. Keynote «Les organisations font des abus» Lena Marbacher	4
B. Réponse modérée Evelyne Borer	6
Ateliers	
1. « Bonnes pratiques pour un service de signalement au niveau national : Comment coordonner ? » Nathalie Rahel Guex	7
2. « Reconnaissance de la souffrance - à quoi faut-il penser ? » Simon Hofstetter	11
3. « Parler avec nous, plutôt que sur nous » : Comment impliquer les personnes concernées?» Nancy Janz	14
4. « Le changement culturel comme prévention : où commencer ? » Doris Strahm et Gabriela Allemann	17
5. «Mise en œuvre de concepts de protection - à quoi faut-il faire attention ? Lena Marbacher	21
6. «Le défi des concepts de protection de l'Église : Comment mettre en œuvre ?» Gabrielle Pilet Decorvet	23
C. Conclusion	26
D. Remerciements	27



femmes protestantes

Introduction

« Comment réussir la prévention, l'intervention et le traitement des abus de pouvoir sexualisés et spirituels dans les Églises protestantes réformées ? » - cette question a constitué le point de départ de la conférence à laquelle femmes protestantes a convié le 16 mai 2025 à Berne.

Les abus sexuels et spirituels ne sont pas un phénomène marginal. De plus en plus de personnes concernées élèvent la voix, parlent dans la presse, des débats publics et des récits personnels de l'injustice subie et la souffrance encore augmentée par des réactions insuffisantes des institutions ecclésiastiques. Aussi dans les Eglises évangéliques réformées. L'opinion publique est sensibilisée, la conscience grandit - enfin.

Avec cette conférence, femmes protestantes a voulu ouvrir un espace de dialogue : pour les personnes concernées, pour les experts, pour les décideurs de l'Eglise, pour les personnes qui veulent approfondir le sujet. L'objectif était de soutenir de manière indépendante les processus de traitement, de prévention et d'intervention de l'Eglise - de manière constructive, critique et solidaire. En tant qu'organisation féministe enracinée dans l'Eglise, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de rendre visible à quel point le problème de l'abus de pouvoir est profondément ancré dans les dynamiques structurelles et culturelles. Nous soulignons en même temps que l'abus de pouvoir est un problème qui concerne la société dans son ensemble - chaque organisation est invitée à assumer sa propre responsabilité et à la prendre en compte.

La conférence s'est concentrée sur des domaines d'action essentiels tels que la création d'un bureau national de signalement, la participation des personnes concernées aux processus de prise en charge, la mise en œuvre d'un véritable changement de culture, la reconnaissance des souffrances vécues et l'implémentation efficace de concepts de protection au sein de l'Église.

Nous le savons : Il faut le souffle, la volonté d'apprendre et le courage de remettre en question les structures habituelles. Cette conférence était une étape sur ce chemin. Le présent résumé documente ce qui a été dit, partagé et initié - comme base pour ce qui doit encore venir.



femmes protestantes

A. **Keynote «Les organisations font des abus»**

Lena Marbacher

Lena Marbacher ouvre la conférence avec une analyse précise et approfondie de la manière dont l'abus de pouvoir se produit dans les organisations. Sa thèse centrale : « L'abus de pouvoir commence là où au moins l'apparence du caractère volontaire ou le véritable consentement prennent fin ».

L'abus est l'expression d'inégalités structurelles dans les organisations - y compris dans les églises. Marbacher montre que le pouvoir dans les organisations n'apparaît jamais de manière isolée, mais qu'il agit toujours en interaction avec les inégalités sociales. Le pouvoir hiérarchique, les rôles institutionnels ou la souveraineté d'interprétation se superposent au pouvoir de la réputation, du sexe, de l'origine ou de la constitution physique. Cette constellation crée chez les concerné.e.s une vulnérabilité particulière - et donc des risques d'abus. Pour Marbacher, il est important de clarifier les choses : « L'abus sexuel n'a rien à voir avec la sexualité – il est un moyen d'exercer un pouvoir et une domination ».

Marbacher appelle « victimes préférées » les groupes qui sont le plus souvent concernés : Les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes ayant une biographie internationale, les femmes et les personnes queer. Dans la société, ces personnes courent déjà un risque plus élevé de ne pas être entendues ou prises au sérieux - ce qui se répercute sur les rapports de force organisationnels. Outre les auteurs de violences - dont les motifs sont souvent le besoin de contrôle, la recherche de reconnaissance et la réduction du stress - Marbacher parle également de celles qui n'interviennent pas. « Les indifférents, c'est nous tous, qui voyons les abus de pouvoir, mais qui détournons le regard ». C'est cette tolérance quotidienne qui rend possible les abus structurels.

Mais la véritable responsabilité incombe à l'organisation elle-même. Si l'abus de pouvoir se répète, ce n'est plus seulement l'individu qui est responsable, mais la structure : « Nous devons alors partir du principe que c'est l'organisation qui rend cet abus possible - et l'accepte dans une certaine mesure ».

En se basant sur l'analyse d'organisations dites totales, qui décrivent un espace social dont les déséquilibres de pouvoir, la dépendance, le contrôle et



femmes protestantes

l'absence de contacts extérieurs sont des caractéristiques centrales, elle décrit des constellations de risques typiques :

- exigence morale élevée,
- sous-effectif chronique,
- rigueur formelle accompagnée d'une négligence informelle,
- des exigences contradictoires,
- manque de contrôle,
- des personnes concernées structurellement inférieures.

Les concepts de protection seuls ne suffisent pas s'ils n'existent que sur le papier. Trop souvent, ils ne servent qu'à embellir la réalité : déclarations de valeurs, ateliers de sensibilisation, modèles - sans véritable changement en profondeur. En cas d'urgence, la responsabilité est souvent reportée sur les individus au lieu de tirer des conséquences structurelles.

Marbacher souligne : « Chaque organisation doit faire face à sa propre histoire, à ses propres dynamiques et faiblesses. Les organisations ecclésiastiques aussi. Il faut des analyses courageuses et honnêtes - et la volonté de changer. Car : « Le comportement des personnes au sein d'une organisation découle de leurs conditions structurelles. Et ces conditions peuvent être modifiées. Il suffit de le vouloir ». Son discours d'ouverture était un appel pressant à tous les responsables à ne plus ignorer les conditions structurelles de leurs institutions - mais à en prendre conscience et à les modifier de manière ciblée.



femmes protestantes

B. Réponse modérée

Evelyne Borer

Dans son intervention impressionnante, Evelyne Borer, ancienne présidente du Synode de l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS) et présidente actuelle du Conseil synodal de l'Eglise cantonale de Solothurn, constate : « Nous avons permis des abus de pouvoir. Il y a une certaine honte à ce sujet. Nous essayons de nous y opposer activement. Ce faisant, nous avons le devoir d'initier un changement de culture ». Borer thématise ouvertement à son propre rôle de responsable ecclésiastique et ne s'exclue pas elle-même de la critique structurelle qu'elle formule.

Sa rétrospective sur le traitement de l'affaire Locher est autocritique et sans ménagement : en septembre 2021, le Synode de la EERS a traité le rapport de la commission d'enquête et ses vastes recommandations en une heure, sans approfondissement du contenu ni réaction émotionnelle. Les prochaines étapes ont été plutôt déléguées de manière purement technique, par exemple sous la forme de règlements. « Il n'avait pas d'engagement émotionnel ou la réflexion de l'impact sur notre identité en tant qu'Eglise », déclare Borer. Elle critique le réflexe répandu de se soustraire à la responsabilité émotionnelle par la bureaucratisation et la délégation. Selon elle, il manque toujours la capacité de parler d'émotions pour aborder le sujet. Il est tout simplement désagréable - et c'est pourquoi on préfère l'éviter. Elle avertit qu'une Eglise qui veut être pertinente dans la société ne doit pas se cacher derrière des structures : « C'est trop peu pour une Eglise qui veut aller de l'avant avec honnêteté ».

Selon Vreni Peterer, représentante de l'organisation de personnes concernées IG MiKU, une solution pour sortir de cette absence de parole et d'action pourrait consister à inviter directement les personnes concernées dans les espaces de décision de l'Eglise comme les synodes. Cela permettrait de montrer qu'il s'agit de personnes et pas seulement de procédures, de papiers et de règles. Borer souligne l'urgence d'un changement de culture qui n'exige pas seulement de nouvelles structures, mais aussi un changement d'attitude.



femmes protestantes

1. Atelier:

«Bonnes pratiques pour un service de signalement au niveau national : Comment coordonner ? »

Nathalie Rahel Guex

Pour être efficace, un service de signalement des abus sexuels et spirituels dans l'Eglise doit avoir des objectifs clairs, des normes contraignantes et une bonne intégration dans les structures existantes. L'atelier a formulé des recommandations centrales qui peuvent servir de lignes directrices pour la mise en place, la coordination et le développement d'un tel service. De nombreuses suggestions du public ont également été prises en compte, soulignant la profondeur du débat et la nécessité d'une action concrète.

1.1 Créer les bases

Définir les objectifs et les normes minimales

Un service de signalement des violences sexuelles et spirituelles dans l'Eglise remplit plusieurs fonctions centrales : Il doit protéger les personnes concernées, informer sur les abus, permettre la prévention et promouvoir la justice. Pour qu'il puisse travailler efficacement et en toute confiance, des normes minimales doivent être définies. Il s'agit notamment d'une accessibilité à bas seuil, d'une compétence professionnelle élevée, d'une sensibilité dans le contact avec les personnes concernées, d'une protection conséquente des données et d'une indépendance structurelle. L'auditoire a clairement fait remarquer que l'indépendance, en particulier, doit également être visible dans la perception publique - par des structures transparentes, une communication claire et une distance institutionnelle par rapport à l'Eglise.

1.2 Clarifier la structure et les fonctions

Un simple service de signalement ne suffit pas. Il faut en plus une structure de conseil centrale qui accompagne les personnes concernées sur le plan émotionnel, juridique et organisationnel - idéalement dans un setting interdisciplinaire. Le service de signalement doit pouvoir couvrir différents types d'incidents, non seulement les cas relevant du droit pénal, mais aussi



femmes protestantes

les violations de limites, les défaillances structurelles et les comportements systémiques erronés. Un signalement anonyme doit être possible afin de créer des espaces de protection - en même temps, il faut réfléchir à la manière d'arriver, malgré l'anonymat, à des procédures valables tout en protégeant les personnes concernées. Lors de la discussion, il a été souligné que des procédures transparentes et des procédés numériques sécurisés jouent un rôle clé.

1.3 Régler la responsabilité et le traitement ultérieur

Le traitement ultérieur d'un signalement doit être clairement structuré : Il faut régler de manière transparente qui a accès aux informations, qui les vérifie, qui accompagne et qui décide. Lors de la discussion, il est apparu clairement que des normes de procédure contraignantes et des compétences claires étaient nécessaires pour éviter l'arbitraire et le manque de transparence. Une coopération efficace avec les autorités, les responsables ecclésiastiques, les services de consultation spécialisés, les services et les représentants des personnes concernées augmente la qualité et la légitimité de la procédure. Un réseau interdisciplinaire fiable augmente non seulement la qualité du travail, mais aussi la crédibilité vis-à-vis des personnes concernées et du public.

1.4 Prendre au sérieux les défis spécifiques à l'Eglise

Les structures de pouvoir spécifiques à l'Eglise, l'autorité spirituelle, les loyautés et l'image souvent idéalisée que l'institution se fait d'elle-même rendent difficile une analyse indépendante. Ces dynamiques doivent être reconnues, nommées et systématiquement prises en compte. En outre, il faut une perspective large sur les personnes concernées : Outre les enfants et les jeunes, les adultes, les collaborateurs de l'Eglise et les bénévoles sont également concernés. Les participants ont souligné que les personnes queer, migrantes ou marginalisées d'une autre manière sont également particulièrement vulnérables et souvent ignorées dans les processus de traitement.



femmes protestantes

1.5 Intégration systémique et dimension politique

Les modèles internationaux - comme ceux de l'Allemagne, de l'Autriche ou des Pays-Bas - offrent des enseignements et des points d'appui précieux. Parallèlement, une stratégie nationale claire est nécessaire pour regrouper les initiatives existantes, exploiter les synergies et éviter les structures parallèles. Le soutien politique et l'expertise interdisciplinaire sont décisifs. Les personnes concernées doivent être impliquées structurellement - pas seulement consultées dans des cas isolés, mais impliquées durablement. Une impulsion donnée lors de l'atelier a souligné que la participation des personnes concernées n'est pas seulement une question d'éthique, mais aussi de qualité et d'efficacité.

1.6 Assurer la coordination dans le système fédéraliste

Dans le système fédéral suisse, il faut des compétences claires, une bonne coordination et des points de contact centraux. Les compétences au niveau des communes, des églises et des cantons doivent être clairement désignées et harmonisées. Un bureau d'information national - avec une fonction de coordination - peut aider à éviter les doublons et faciliter l'accès à l'aide pour les personnes concernées. La collaboration avec les institutions ecclésiastiques et publiques existantes doit être réglementée de manière contraignante, en particulier là où les intérêts institutionnels pourraient mettre en danger la protection des victimes. Les personnes présentes ont suggéré de mettre en place des accords de coopération clairs et des formations communes pour ces services de liaison, afin d'informer les bénévoles sur les formes d'abus et les lieux d'accueil.

Un système de signalement efficace se nourrit du dialogue avec toutes les parties prenantes : Représentations des personnes concernées, services spécialisés, directions des Eglises, organes politiques - tous doivent être systématiquement impliqués. Des rencontres régulières, des tables rondes et des accords contraignants renforcent la confiance, la transparence et la capacité d'action. Les signalements ne doivent pas seulement être traités individuellement, mais évalués systématiquement afin d'en déduire des mesures préventives. Les incidents qui ne relèvent pas du code pénal méritent une attention particulière : écouter, prendre au sérieux et proposer des



femmes protestantes

options d'action appropriées. Il est important à cet égard que les personnes concernées ne soient pas confrontées à des obstacles inutiles ou à des procédures traumatisantes. La consultation doit se limiter à ce qui est absolument nécessaire. Dans le meilleur des cas, une orientation directe et compétente est effectuée - idéalement en proposant que le service spécialisé compétent prenne contact de son propre chef afin de minimiser la charge pour les personnes concernées.

La question s'est posée de savoir s'il serait judicieux de créer un service général d'alerte en cas d'abus de pouvoir, avec un soutien œcuménique et la capacité d'enregistrer d'autres demandes, de les classer et de les transmettre au service compétent. Un réseau existant de services d'alerte dans les trois régions linguistiques fait déjà un travail important : IG-MiKU (Suisse alémanique), groupe SAPEC (Suisse romande) et GAVA (Tessin). Il faudrait examiner si la mise en place d'un interlocuteur commun, complétée par un soutien financier, permettrait de renforcer les synergies et d'améliorer encore l'accès pour les personnes concernées. Enfin, la visibilité crée la protection. Le bureau de signalement doit être connu du public - comme signe visible d'une attitude qui dit que la responsabilité commence au quotidien.



femmes protestantes

2. Atelier:

« Reconnaissance de la souffrance - à quoi faut-il penser ? »

Simon Hofstetter

La question centrale de l'atelier était de savoir comment les institutions ecclésiastiques peuvent témoigner une reconnaissance efficace et crédible aux personnes concernées par des abus de pouvoir, en s'appuyant sur les expériences tirées de l'étude des mesures de privation de liberté à des fins d'assistance en Suisse. Il est essentiel d'avoir une approche qui permette d'appliquer différentes perspectives de reconnaissance sans hiérarchie et, selon les cas, de manière individuelle. L'atelier a formulé les pistes suivantes lors de la discussion :

2.1 Modifier consciemment le langage et l'attitude

Un point de départ central pour toute forme de reconnaissance est le langage et l'attitude qui en découle. Il est important de parler systématiquement de « personnes concernées » plutôt que de « victimes » - car ce choix de terme renforce la capacité d'action des personnes dont la souffrance doit être reconnue, au lieu de les confiner à un rôle passif. La reconnaissance ne peut être efficace et crédible que si elle se fait volontairement - par conviction intérieure et non par contrainte institutionnelle. « Nous le faisons parce que nous le reconnaissons comme juste et important - pas parce que nous y sommes obligés ». Cette attitude doit caractériser l'action de l'Eglise. En outre, un changement fondamental de perspective est nécessaire : Ce ne sont pas les personnes concernées qui doivent continuer à porter le poids de la honte - la honte doit changer de camp. L'Eglise est appelée à assumer sa propre coresponsabilité et sa propre « souillure » et à les nommer publiquement.

2.2 Chercher ensemble des mesures symboliques

Les mesures symboliques jouent un rôle important dans ce processus. Les formes liturgiques offrent des possibilités d'expression fortes pour la reconnaissance et la guérison - par exemple par des services commémoratifs, des moments d'intercession dans les services religieux ou des demandes



femmes protestantes

publiques de déculpabilisation. L'EERS pourrait élaborer des formats de culte appropriés, en s'appuyant sur les premières expériences faites en France et en Allemagne. Les personnes concernées devraient également être impliquées dans ce processus. Il est essentiel de créer le plus grand nombre possible d'espaces dans lesquels les personnes concernées peuvent s'exprimer, à leur rythme et sous leur propre forme. Cela peut se faire également en chaire lors de la prédication au culte. Car la honte ne peut pas être surmontée par un acte singulier, mais par l'offre de multiples occasions, par l'ouverture et par une écoute sociale qu'il faut encore s'approprier. Une voix publique signale également que d'autres personnes concernées sont les bienvenues - elle crée la confiance, encourage à partager ses propres expériences et renforce le sentiment d'être entendu et pris au sérieux.

2.3 Définir des mesures juridiques et archivistiques

Pour de nombreuses personnes concernées, les mesures juridiques et archivistiques sont également un élément important de la reconnaissance. Il est important que l'accès aux archives de l'Eglise soit facilité et soutenu, afin que les personnes puissent retracer leur propre histoire. En complément, les mentions de contestation dans les documents officiels peuvent créer de l'espace pour des perspectives personnelles et rendre possible des histoires alternatives.

2.4 Reconnaissance financière

Pour de nombreuses personnes concernées, la reconnaissance financière n'est pas une priorité. Pourtant, elle peut être un signal important. Non pas comme une tentative de mesurer en argent la souffrance subie, mais comme un geste structurel de reconnaissance et un signe de solidarité qui prend également au sérieux les éventuelles conséquences à long terme sur la vie des personnes concernées. L'expérience montre que chaque souffrance compte, sans qu'il y ait de hiérarchie entre elles. En complément, des prestations de soutien - par exemple sous forme de conseil, d'assistance



femmes protestantes

juridique ou de prise en charge des frais de thérapie - peuvent être examinées et, le cas échéant, mises en œuvre.

2.5 Mesures scientifiques

Enfin, il est indispensable de procéder à un travail scientifique et historique approfondi. Les institutions ecclésiastiques sont tenues d'étudier systématiquement leur rôle dans les contextes d'abus de pouvoir et de le rendre transparent - pas seulement de manière ponctuelle, mais de manière globale et durable. La science peut aider à clarifier les responsabilités, à dévoiler les structures et à déclencher des processus d'apprentissage qui mènent à un avenir plus juste et plus respectueux.

La reconnaissance de la souffrance dans le contexte ecclésial n'est pas un acte unique, mais un processus complexe et à long terme qui doit être ancré à différents niveaux. Il exige un changement d'attitude fondamentale de la volonté active et présuppose que les personnes concernées soient intégrées dans les structures.



femmes protestantes

3. Atelier:

« Parler avec nous, plutôt que sur nous :

Comment impliquer les personnes concernées ? »

Nancy Janz

Sans l'implication systématique des personnes concernées, le traitement et la prévention des abus ne sont pas crédibles. Mais comment organiser cette participation de manière concrète, efficace et respectueuse ? L'atelier avec Nancy Janz a montré de manière impressionnante que la participation des personnes concernées doit être pensée dès le début et ancrée dans les structures.

Il est essentiel de comprendre que les personnes concernées sont des experts de leur vécu et que leur expérience est indispensable à la transformation des rapports de force au sein de l'Eglise. Il a également été question de la fréquence avec laquelle les femmes en particulier sont dévalorisées dans le contexte de la violence sexuelle ou délégitimées comme « émotionnelles » et « hypersensibles ». De tels dénigrements reproduisent les rapports de force – là, il faut prendre clairement position : Lorsque des personnes sont attaquées ou discréditées lors d'entretiens, il faut une opposition solidaire et une prise de position claire. Lorsque certaines personnes concernées trouvent le courage de s'exprimer publiquement, d'autres suivent souvent. Cela montre clairement que la visibilité crée la confiance et ouvre des espaces - pour l'expérience, l'expression et le changement.

L'atelier a permis de dégager des recommandations claires :

3.1 Permettre une participation précoce et sérieuse

La participation ne doit pas être comprise comme un geste symbolique ou une légitimation a posteriori. Elle commence au début d'un processus, pas à la fin. Les personnes concernées doivent pouvoir participer dès le début - lors de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des mesures.

3.2 Mettre en œuvre l'intégration au plus haut niveau de la participation

La participation ne signifie pas seulement l'information ou la consultation, mais une véritable codécision. Il faut des mandats fixes, des pouvoirs de décision et un rôle égalitaire dans tous les organes et processus de décision



femmes protestantes

pertinents. La participation n'est pas gratuite - et elle ne doit pas l'être. La participation des personnes concernées doit être rémunérée par des jetons de présence.

3.3 Créer des structures contraignantes

Pour que la participation soit efficace, il faut des structures institutionnellement garanties. Celles-ci comprennent notamment une double majorité (représentation des personnes concernées + représentation institutionnelle), un accompagnement sensible aux traumatismes (supervision, modération, soutien psychosocial), des procédures claires et transparentes et des ressources à long terme (au niveau du temps, du personnel et des finances).

3.4 Respecter et encourager l'auto-organisation

Les personnes concernées ont besoin d'espaces de liberté pour trouver leurs propres thèmes, pour se concerter en interne et pour défendre leurs intérêts de manière autonome. Cette autonomie doit être garantie par des ressources et des espaces de protection.

3.5 Concevoir des processus orientés vers la qualité et l'apprentissage

Un changement durable nécessite du temps, de la qualité et une responsabilité commune. Les décisions prises à la va-vite, le tri sélectif ou les décisions incohérentes sapent la confiance. La participation est synonyme de négociation, sachant qu'un consensus atteint peut avoir plus d'effet que des décisions unilatérales.

3.6 Intégrer systématiquement l'expertise des personnes concernées

Les personnes concernées apportent un savoir indispensable sur les structures qui ont favorisé les actes et sur les défaillances institutionnelles. Leurs perspectives doivent être mises sur un pied d'égalité avec l'expertise juridique, théologique et psychologique et être intégrées dans les décisions stratégiques.



femmes protestantes

3.7 Ancrer la sensibilité au traumatisme dans les institutions

Les processus de participation ne sont viables que s'ils offrent protection, orientation et stabilité. Cela implique une modération fiable, une supervision indépendante ainsi que des règles de communication et de gestion des asymétries de pouvoir.

3.8 Établir des bouches de feedback et de rétroaction

Les décisions, les recommandations et les résultats doivent être transparents et communiqués en retour aux personnes concernées. Les processus de feedback créent la confiance, empêchent l'instrumentalisation et permettent le développement.

3.9 Pallier le fédéralisme - définir des normes communes

Des normes uniformes et obligatoires à tous les niveaux de l'Eglise sont indispensables. Des réglementations différentes dans les Eglises cantonales entravent l'efficacité du travail de mémoire et de la prévention. Il faut des structures uniformes orientées vers les normes de participation les plus élevées.

3.10 Réflexion critique sur le pouvoir institutionnel

Les institutions doivent prendre conscience du fait qu'elles ne sont pas en mesure de travailler sur elles-mêmes. Il faut un regard extérieur, une pression interne et externe ainsi qu'une réflexion continue sur l'usage et l'abus de pouvoir.

L'exigence d'un changement culturel critique vis-à-vis du pouvoir et de la violence au sein de l'Eglise ne deviendra réalité que si les voix des personnes concernées sont non seulement entendues, mais guident l'action. Cela doit être mis en œuvre sur le plan structurel, financier et théologique. Les participants ont souligné que la Suisse n'est pas à la traîne en ce qui concerne l'abus de pouvoir, mais que des manifestations telles que cette conférence permettent au contraire de travailler activement à la recherche d'un langage différencié pour nommer et traiter l'injustice.



femmes protestantes

4. Atelier:

« Le changement culturel comme prévention : où commencer ? »

Doris Strahm et Gabriela Allemann

L'atelier s'est concentré sur la question de savoir comment les modèles d'interprétation théologiques doivent être modifiés pour prévenir à long terme la violence sexuelle et spirituelle. Les participantes ont discuté de la manière dont les conceptions théologiques profondément enracinées et les modes de pensée traditionnels de l'Eglise marquent les valeurs et les normes, donc la culture de l'Eglise, et favorisent les abus de pouvoir. Ils se sont penchés sur des contre-modèles possibles et sur la question de savoir quelles réformes sont nécessaires pour établir ces théologies et donc une culture de prévention de la violence.

L'un des principaux résultats a été l'examen critique de la théologie traditionnelle de la croix et du sacrifice expiatoire. Celle-ci place la souffrance et le sacrifice de Jésus au centre de la foi chrétienne et l'interprète comme nécessaire et salvatrice. Ainsi, le fait de supporter la violence et la douleur - en particulier pour les femmes et les groupes marginalisés - est théologiquement glorifié. Le sacrifice de soi, l'obéissance et le dévouement sont présentés comme des vertus féminines souhaitables, tandis que le désir d'une vie autodéterminée et sans violence est moralement problématisé. Cette logique favorise une attitude d'acceptation au lieu de renforcer la résistance - avec des conséquences fatales dans le contexte de l'abus et de la violence.

L'atelier a montré qu'un changement culturel profond n'est possible que par une réorientation théologique. Les théologies féministes inclusives offrent ici de précieuses impulsions : elles abandonnent l'idée que la mort de Jésus sur la croix, en tant que sacrifice expiatoire, était nécessaire au salut. Elles placent plutôt le message de libération, de justice et de proximité de Dieu au centre de la rédemption. La rédemption n'est pas comprise comme un acte divin unique, mais comme un processus continu de libération de l'injustice et de la violence, auquel les hommes peuvent participer activement, y compris en résistant à la violence.



femmes protestantes

L'accent a également été mis sur la critique de l'image masculine et exclusive de Dieu qui domine dans l'enseignement et la pratique de l'Église. Dieu y est surtout représenté comme un père, un seigneur ou un juge, ce qui légitime théologiquement les structures de pouvoir patriarcales. Les images féminines de Dieu, comme Dieu en tant que mère, ou sagesse (Sophia), et les images non personnelles de Dieu, comme Dieu en tant que source de vie et force créatrice, ne sont guère présentes dans la prédication de l'Église. Pourtant, de telles images variées et non hiérarchiques pourraient favoriser des relations d'égal à égal, sans violence, et contribuer à détrôner les représentations dominantes de la masculinité.

L'histoire de l'impact de la soi-disant culpabilité originelle de la femme - basée sur une lecture patriarcale des récits bibliques de la création - a été discutée de manière particulièrement intense. L'idée qu'Eve ait été créée par et pour l'homme et qu'elle ait introduit le péché dans le monde - a été utilisée pendant des siècles pour justifier la subordination des femmes et la domination masculine. Cette interprétation a des conséquences désastreuses, en particulier pour les femmes et les filles victimes de violences sexuelles, car elle renforce les sentiments de culpabilité profondément ancrés chez les femmes et favorise l'inversion bourreau-victime. Les théologues féministes opposent à cette idée le fait que tous les êtres humains sont à l'image de Dieu - une idée centrale du premier récit de la création (Gn 1), dans lequel la femme et l'homme sont créés égaux et tous deux à l'image de Dieu. Cette compréhension permet aux personnes concernées de se défendre contre les abus de pouvoir, de revendiquer leur dignité et de s'engager pour l'égalité des droits.

La compréhension de la culpabilité et du pardon, dominante dans les contextes ecclésiastiques, a également fait l'objet d'un examen critique. Souvent, on suggère aux personnes concernées qu'elles doivent pardonner pour être elles-mêmes guéries. Cela génère une pression, relativise l'injustice et disculpe les coupables. En revanche, une approche féministe de la doctrine de la justification renforce les personnes concernées dans leur intégrité : la grâce et l'acceptation de Dieu sont valables sans condition – sans qu'on soit obligé.e de pardonner. Le message central est : "Je suis acceptée par Dieu. Je suis bonne, entière et belle". Cette promesse a un effet



femmes protestantes

salutaire et renforçant pour les personnes qui ont été brisées par la violence.

Un changement culturel nécessaire au sein de l'Eglise exige une réorientation théologique, structurelle et institutionnelle conséquente. Cinq champs d'action centraux, qui doivent être mis en œuvre de manière interdépendante, sont au cœur de cette démarche :

4.1 Travail théologique fondamental

L'Eglise doit se distancer publiquement et théologiquement d'une théologie du sacrifice qui sacralise la souffrance et idéalise les attitudes sacrificielles. Au lieu de cela, l'enseignement et la proclamation doivent se concentrer sur le message libérateur de Jésus - un évangile qui annonce la vie en plénitude, la justice et la résistance à l'oppression. La théologie chrétienne doit se pencher de manière critique sur les traditions et les images qui favorisent les abus de pouvoir. Il s'agit notamment de la théologie du sacrifice expiatoire, d'une image autoritaire de Dieu ainsi que de l'attribution du péché originel ou de la culpabilité aux femmes en fonction du sexe.

4.2 La diversité plutôt que le simplisme patriarcal

L'Eglise est appelée à introduire et à promouvoir systématiquement des images de Dieu variées, non hiérarchiques et également féminines dans la liturgie, l'enseignement et l'accompagnement spirituel - par exemple des images telles que « Ruach », « Source », « Mère » ou « Puissance relationnelle ». La focalisation unilatérale sur les images masculines de Dieu telles que « père », « seigneur » ou « juge » doit être brisée par les mots, les images, les chants et le langage. En outre, l'idée de Jésus comme incarnation exclusive de Dieu doit être relativisée théologiquement au profit d'une compréhension large de la présence divine, qui se manifeste dans toute la création.

4.3. Mission de formation et normes de formation

Les théologies critiques du pouvoir, inclusives et féministes, doivent devenir une composante obligatoire de la formation initiale et continue de toutes les professions ecclésiastiques - du ministère pastoral à l'animation de jeunesse et au sacristain, en passant par la diaconie, la pédagogie religieuse, la pastorale et la musique d'église. La théologie sensible au genre,



femmes protestantes

les thèmes de l'abus de pouvoir spirituel et sexualisé, l'égalité des sexes et la prévention de la violence doivent être systématiquement ancrés dans la formation théologique de base. Les collaborateurs ecclésiastiques déjà en poste doivent également être tenus de suivre régulièrement des formations continues sur la théologie féministe et sensible au pouvoir.

4.4. Concevoir l'accompagnement spirituel et la prédication de manière sensible au pouvoir

Dans l'accompagnement spirituel, la prédication et le conseil, le paradigme traditionnel de la culpabilité et du pardon doit être remis en question de manière critique et transformé - en particulier, aucune exigence morale de pardon ne doit être adressée aux personnes concernées. Au lieu de cela, l'acceptation divine inconditionnelle de chaque être humain doit être au centre, résumée dans le message : « Je suis bonne, entière et belle ». Cette attitude est particulièrement déterminante à l'égard des personnes victimes de violence, qui doivent être prises en compte dans tous les événements ecclésiastiques. Les accompagnants spirituels doivent s'engager à réfléchir aux rapports de pouvoir, à aborder activement les abus de pouvoir et à les dénoncer.

4.5. Réexaminer les structures ecclésiales

Les organes de direction et de décision ecclésiastiques doivent ancrer institutionnellement les perspectives théologiques féministes - par exemple en créant des services spécialisés, des conseils consultatifs ou des règles de quotas. Chaque paroisse et institution ecclésiastique est tenue de développer des concepts de protection contre les abus de pouvoir spirituels et sexuels et de les évaluer régulièrement - en se basant sur des principes critiques et féministes. Ce faisant, il faudra éviter d'individualiser la prise en charge et la prévention, mais les aborder de manière structurelle et théologique et de les institutionnaliser à long terme.

Un tel changement culturel n'est pas une mission supplémentaire, mais l'expression d'une Eglise engagée dans l'Evangile - au service de la justice, de la dignité de tous les êtres humains et de la non-violence. En outre, les participantes ont souligné qu'une Eglise avec cette théologie serait aussi beaucoup plus proche des hommes et des femmes de notre temps.



femmes protestantes

5. Atelier:

« Mise en œuvre de concepts de protection - à quoi faut-il faire attention ? »

Lena Marbacher

L'atelier était centré sur l'examen critique des dix éléments centraux d'un concept de protection - neuf d'entre eux s'orientent sur des standards établis, le dixième (évaluation) a été ajouté par l'animatrice de l'atelier, car sans évaluation continue, toutes les mesures précédentes ne mènent à rien. L'objectif était d'examiner avec les participantes si ces éléments constitutifs sont viables dans la pratique - et où ils pourraient potentiellement être contournés par les auteurs de violences.

L'atelier a suivi une approche participative : les participantes devaient réfléchir activement, se poser des questions et élaborer à l'aide d'exemples - en partie tirés de la pratique de l'animatrice de l'atelier - la manière dont les concepts de protection peuvent être concrètement mis en place de manière efficace. En effet, un concept de protection n'est pas un document statique, mais doit devenir un élément vivant de la culture organisationnelle. Cela signifie également que les actions quotidiennes sont modifiées et peuvent être perçues comme « compliquées » - les collaborateurs pourraient réagir avec agacement. L'atelier a donc également abordé la question de savoir comment encourager l'acceptation et l'engagement durable en faveur des mesures de protection, en particulier là où aucun contrôle direct n'est possible.

L'accent a également été mis sur les points faibles systémiques : L'organisation connaît-elle ses limites ? Quels sont les canaux de communication - par exemple les historiques de chat privés - qui échappent au contrôle institutionnel ? Et comment gérer ces zones d'ombre de manière responsable ? Les dix points traités et examinés de manière critique lors de l'atelier sont les suivants :

1. **La Mission et les valeurs:** Dans quelle mesure la protection et l'attention sont-elles ancrées de manière visible et prioritaire dans la perception publique de l'organisation ?



femmes protestantes

2. **Code de conduite/engagement volontaire:** comment peut-on non seulement le déclarer, mais aussi le rendre juridiquement et pratiquement contraignant ?
3. **Formations continues pour les collaborateurs :** Comment transmettre les stratégies des auteurs de violences de manière compréhensible - en motivant plutôt qu'en moralisant ?
4. **Responsabilité du personnel :** quelles sont les exigences particulières en matière de sélection du personnel ? Comment les cadres sont-ils formés ?
5. **Participation des enfants et des jeunes :** Comment leurs perspectives et leurs besoins peuvent-ils être pris en compte dans les concepts de protection ?
6. **Offres des prévention :** Comment les personnes protégées apprennent-elles à nommer et à protéger leurs propres limites (y compris spirituelles) ?
7. **Procédure de plainte :** Que se passe-t-il lorsque les dirigeants font partie du problème ? Comment le système devient-il perméable à la critique ?
8. **Plans d'urgence et d'intervention :** à quoi ressemble une gestion professionnelle des cas suspects et des crises aiguës - y compris le soutien de toutes les personnes concernées ?
9. **Coopération avec des services spécialistes externes :** Sont-ils connus et dignes de confiance pour les personnes concernées ? Leur indépendance est-elle garantie ?
10. **Evaluation du concept de protection :** comment vérifie-t-on que le concept fonctionne réellement - au quotidien et sous pression ?

L'atelier se voulait un espace pratique dans lequel ces questions n'étaient pas seulement examinées de manière théorique, mais aussi traitées concrètement.



femmes protestantes

6. Atelier:

« Le défi des concepts de protection de l'Église : Comment mettre en œuvre ? »

Gabrielle Pilet Decorvet

Les concepts de protection doivent être plus que de simples documents - ils doivent être vécus et mis en œuvre en tenant compte du contexte. La question centrale de l'atelier était de savoir comment les concepts de protection de l'Église peuvent être mis en œuvre efficacement. À l'aide de situations réelles, qui ont été traitées dans deux groupes de travail, il est apparu clairement combien il est complexe, mais aussi nécessaire, de réfléchir de manière critique aux modèles d'interprétation théologiques et de définir clairement les responsabilités.

Il est essentiel d'être prêt à se laisser toucher par les expériences des personnes concernées. Cela change la perspective et aide à surmonter des émotions paralysantes comme la honte, la peur ou l'impuissance - des sentiments qui bloquent souvent une véritable discussion et qui conduisent souvent à un refoulement ou à une minimisation dans les contextes ecclésiastiques.

L'atelier a formulé les recommandations suivantes :

6.1 Responsabilité institutionnelles et répartition des rôles

Il est essentiel de définir clairement les responsabilités et les voies décisionnelles dans les structures ecclésiales, par exemple entre une direction pastorale et un conseil ou un comité paroissial. Les relations avec les responsables bénévoles ou salariés doivent également être réglées. Cela implique une description écrite des tâches (cahier des charges), la limitation de la marge de manœuvre, ainsi que la volonté d'accorder une place aux questions critiques et de réfléchir aux styles de direction.

6.2 Établir des structures et contrôler la direction

La responsabilité nécessite des structures claires. Les rôles, les obligations et les voies de décision doivent être réglés et communiqués de manière contraignante. Le comportement de direction - qu'il soit professionnel ou bénévole - ne doit jamais être sacro-saint. Il faut une surveillance, un feedback et la possibilité d'intervenir.



femmes protestantes

6.3 Analyser les signes avant - coureurs et les changements

Les changements de comportement, de langage ou de dynamique de groupe doivent être observés et analysés avec attention. Souvent, les évolutions problématiques s'annoncent de manière subtile, par exemple par un contrôle accru, une exclusion ou une aggravation dogmatique.

6.4 Encourager la disponibilité émotionnelle

L'empathie et une attitude claire sont des conditions préalables à la prévention et au traitement des abus sexuels et spirituels. Les formations et les ateliers devraient créer un espace pour la réflexion émotionnelle - ce n'est qu'en pensant en fonction des personnes concernées que l'on peut reconnaître et nommer les abus.

6.5 Examiner de manière critique les récits théologiques

Les concepts de protection doivent examiner de manière critique les fondements théologiques - en particulier lorsqu'ils exagèrent de manière abusive l'autorité, la culpabilité ou le pardon. Il s'agit notamment de

- la conception d'un monde corrompu qui conduit à la séparation et à l'isolement des croyants ;
- l'idéalisation de l'obéissance et de l'humilité jusqu'à l'humiliation publique ;
- la conception de la direction d'autorités « appelées par Dieu » qui échappent à tout contrôle ;
- l'abus de « l'amour » et du « pardon » pour justifier des abus sexuels ou pour les dissimuler ;
- ainsi que l'exaltation spirituelle des rapports de force et du « discernement prophétique ».

Reconnaître ces dynamiques et les déconstruire théologiquement est une tâche essentielle du travail de prévention de l'Eglise.



femmes protestantes

6.6 Ne pas rester seul

En cas de soupçon d'abus sexuels, en particulier envers des mineurs, la voie vers des services spécialisés externes doit être connue et clairement réglée. La discussion a clairement montré que seuls les concepts de protection vécus au quotidien dans l'Eglise, connus et régulièrement contrôlés, déploient leur effet préventif. La protection n'est pas une simple technique de régulation, mais l'expression d'une attitude responsable et critique vis-à-vis du pouvoir, tant sur le plan théologique qu'institutionnel.



femmes protestantes

C. Conclusion

La conférence a clairement montré que l'abus de pouvoir sexuel et spirituel est un grand défi structurel que les Eglises évangéliques réformées de Suisse doivent également relever. Cela demande du courage, de la clarté - et une action conséquente. En tant que femmes protestantes, nous réaffirmons notre volonté de collaborer de manière constructive avec l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS). Nous ne nous considérons pas seulement comme des partenaires dans le travail de mémoire, mais aussi comme une voix politique qui exige des changements culturels et structurels ainsi que des responsabilités assumées.

L'une des principales préoccupations de cette conférence était d'impliquer les personnes concernées. Leurs perspectives doivent être au centre de toutes les étapes ultérieures - non pas par procuration, non pas par médiation, mais directement, de manière audible et visible. Nous soutenons la proposition de donner à l'avenir la parole aux personnes concernées dans les synodes et les organes de décision. Ce n'est qu'ainsi que l'Eglise pourra passer de la protection institutionnelle à une véritable prise de responsabilité.

Nous lançons un appel aux responsables à tous les niveaux ecclésiaux : Prenez les signes des temps au sérieux. Ouvrez des espaces pour la reconnaissance, le travail de mémoire et une véritable prévention – sur les plans structurel, théologique et pratique ! Et nous appelons l'ensemble de la communauté ecclésiale : Écoutons et regardons. Agissons. Assumons notre responsabilité. Pour une Église crédible. Pour une société où les abus n'ont pas leur place.



femmes protestantes

D. Remerciements

Nous remercions toutes les personnes ayant participé à la conférence – en particulier les représentantes des organisations de personnes concernées, qui ont enrichi cette rencontre par leurs expériences et leurs perspectives. Leurs voix doivent rester audibles et influentes dans les futurs organes ecclésiaux.

Nous adressons nos sincères remerciements pour le soutien financier à :

- Librairie Voirol
- Chiesa evangelica riformata nel Ticino
- Eglise Réformée Evangélique du Canton de Neuchâtel
- Evang. Reformierte Gesamtkirchgemeinde Bern
- Evang. Reformierte Kirche Basel-Stadt
- Evangelisch-reformierte Kantonalkirche Schwyz
- Evangelisch-reformierte Kirche des Kantons Basel-Landschaft
- Evangelisch-reformierte Kirche des Kantons Schaffhausen
- Evangelisch-Reformierte Kirche Solothurn
- Evangelisch-reformierte Landeskirche Graubünden
- Evangelisch-reformierte Landeskirche St. Gallen
- Evangelisch-Reformierte Landeskirche Uri
- Kirchgemeinde Nydegg
- Kirchgemeinde Ostermundigen
- Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee
- Evangelisch-reformierte Kirche des Kantons St.Gallen
- Reformierte Kirche Kanton Zug
- Paroisse réformée de Sonceboz-Sombeval
- Paroisse Réformée La Ferrière
- Bailleurs de fonds privés
- Fondation de la Réformation
- Reformierte Kirche Basel-Land
- Reformierte Kirche Kanton Luzern
- Reformierte Kirchgemeinde Steffisburg
- Reformierte Landeskirche Aargau

Berne, 4 juin 2025

